



## Le projet des archives sur les réfugiés palestiniens

**Poul Erik Olsen**  
des archives nationales danoises  
Copenhague Danemark

*Translation provided by:  
the FamilySearch Translation Division*

**Meeting:** **107 — Dispossessed persons: preserving culture in an age of migration — Genealogy and Local History Section**

### Résumé :

*Rares sont les documents que l'on trouve sur les réfugiés, les personnes déplacées ou les victimes de conflits politiques ou militaires. En tant qu'archivistes, on est souvent frustré de ne pas pouvoir aider les anciens réfugiés à retrouver leurs origines ou les documents en attestant, et leurs besoins existentiels restent inassouvis. Dans certains cas, la documentation était autrefois accessible mais elle n'a pas été préservée. Cet article traite de l'exemple de l'archivage très riche sur un groupe particulier de réfugiés, préservé pour de futures recherches. Il s'agit du projet d'archivage de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations-Unies) sur les réfugiés palestiniens. Le mandat prolongé de l'UNRWA a eu pour effet un processus d'enregistrement méticuleux, de plus de soixante ans, qui a produit une archive papier détaillée sur l'histoire et la généalogie des réfugiés palestiniens : Les fichiers des familles. Le but des fichiers des familles n'a jamais été de créer une banque de données historiques sur les réfugiés palestiniens mais était purement administratif, à savoir, disposer de documents montrant si une personne avait droit aux services de l'organisation. Utilisés largement dans les activités journalières de la section secours et services sociaux de l'UNRWA, les documents des fichiers des familles étaient, après cinquante ans de service, en très mauvais état. Au même moment, les chercheurs ont pris conscience des informations uniques que les fichiers des familles représentaient sur les réfugiés palestiniens.*

*L'UNRWA a réagi face à cette situation en lançant un projet de conservation qui allait de pair avec le passage du support papier au numérique.*



### ***L'UNRWA et ses dossiers***

C'est dans une résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies du 8 décembre 1949 que l'UNRWA ou l'**Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient** fut fondé comme organisme temporaire. L'UNRWA commença ses opérations en 1950 en prenant la place du secours des Nations-Unies pour les réfugiés palestiniens, du comité international de la Croix-Rouge et de la Société américaine des Amis. Aujourd'hui, l'UNRWA fournit une assistance, une protection et un soutien à environ 4,8 millions de réfugiés palestiniens inscrits au Moyen-Orient. L'assistance comprend l'éducation, la santé et les services sociaux. Au moment où nous écrivons cet article, le mandat de l'UNRWA, s'il n'est pas renouvelé par l'Assemblée générale des Nations-Unies, expirera le 30 juin 2011. Pour un organisme temporaire, l'UNRWA s'est avéré être plutôt continu.

Bien entendu, comme toute autre organisation, l'UNRWA a créé des dossiers au fil de son existence. Les dossiers sont créés par le siège (tout d'abord à Beyrouth, puis à Vienne et depuis 1996 à Gaza/Amman) et sont archivés au Registre central. Ce sont les dossiers de l'administration centrale des différents programmes de l'UNRWA (éducation, santé, secours et services sociaux, microfinance, infrastructure et amélioration du camp) et de l'administration interne de l'UNRWA, les relations externes, etc. Les dossiers historiques du siège sont archivés à Amman.

Chaque branche (éducation, santé, etc.) de chaque section d'opération de l'UNRWA crée ses propres dossiers. Les fichiers des services scolaires et médicaux sont archivés localement et ne sont préservés qu'aussi longtemps qu'ils sont nécessaires à l'administration. L'exception concerne le secours et les services sociaux qui sont responsables de l'inscription des réfugiés palestiniens éligibles pour bénéficier des services de l'UNRWA. En outre, la division du secours et des services sociaux s'occupe de l'approvisionnement en matière première et d'une aide financière pour les familles des réfugiés qui en ont besoin. Et à cause des critères d'éligibilité d'un réfugié pour bénéficier de ces services, la valeur administrative de la plus grande partie de ces dossiers (les *fichiers des familles*) perdurera aussi longtemps que l'UNRWA existera.

Une des premières choses que l'UNRWA entreprit en 1950 en prenant la place des autres organisations de secours fut de séparer les vrais réfugiés palestiniens des autres personnes déplacées dans son secteur d'opération. La définition selon l'UNRWA d'un réfugié palestinien est « *toutes les personnes dont la résidence normale était la Palestine entre le 1<sup>er</sup> juin 1946 et le 15 mai 1948, qui ont perdu leurs maisons et leurs moyens de ressources comme résultat du conflit de 1948, et qui sont les descendants en ligne masculine desdites personnes y compris les enfants adoptés légalement* ». Si une personne remplit ces critères et réside dans le champ d'action de l'UNRWA, il ou elle est éligible pour bénéficier de ses services. Le recensement de l'UNRWA réduisit le nombre éligible pour ces services, car comme le déclara le comité international de la Croix-Rouge : « *Au final, des milliers d'individus, de personnes démunies et d'autres ont essayé d'échapper au contrôle en s'inscrivant dans plus d'une région ou sous plusieurs noms, en augmentant le nombre de membres de la famille ou en enregistrant de fausses naissances et en cachant des décès* ». <sup>1</sup>

Le statut d'un réfugié de l'UNRWA est en d'autres termes héréditaire. Cela signifie que l'UNRWA a dû rassembler des informations généalogiques à grande échelle. En 2005, la population des réfugiés de 1950 avait plus que quadruplé. Comme précisé, l'enregistrement des réfugiés palestiniens par l'UNRWA a pour but principal : Établir l'identité et le nombre de familles et d'individus qui sont éligibles pour bénéficier des services de l'UNRWA. Il faut peut-être remarquer que depuis 1993, l'UNRWA a enregistré sur demande des réfugiés palestiniens qui résident en dehors de son champ d'action et qui, en tant que tels, ne sont pas entièrement éligibles pour bénéficier de ses services.

### Nombre de réfugiés inscrits<sup>2</sup>

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2005
Jordanie	506 200	613 743	506 038	716 372	929 097	1 570 192	1 795 326
Liban	127 600	136 561	175 958	226 554	302 049	376 472	401 071
Syrie	82 194	115 043	158 717	209 362	280 731	383 199	426 919
Cisjordanie <sup>3</sup>	-	-	272 692	324 035	414 298	583 009	690 988
Gaza	198 227	255 542	311 814	367 995	496 339	824 622	969 588
TOTAL	914 221 <sup>4</sup>	1 120 889	1 425 219	1 844 318	2 422 514	3 737 494	4 283 892

<sup>1</sup> "UNRWA: A Brief History 1950-82" p. 63

<sup>2</sup> Sur la base de l'enregistrement volontaire des réfugiés et en conséquence probablement inexact au niveau démographique ; cependant, les chiffres reflètent les difficultés croissantes des systèmes de conservation des registres. (Source: [www.unrwa.org](http://www.unrwa.org))

<sup>3</sup> Jusqu'en 1967, les chiffres pour la Jordanie incluaient la Cisjordanie

## ***Les registres d'inscription des réfugiés et les fichiers des familles***

Les registres d'inscription de l'UNRWA à partir de 1950 sont composés de deux éléments principaux :

- 1) Les systèmes d'indexation, allant des catalogues sur fiches aux bases de données informatisées
- 2) Les dossiers contenant de la documentation sur chaque réfugié : les *fichiers des familles*.

L'augmentation de la population fut suivie par l'augmentation du volume des registres, créés par la routine de l'enregistrement des réfugiés. En 2000, l'UNRWA avait accumulé différents systèmes d'enregistrement, allant de la soi-disant *Master Card* au *Unified Registration System* (URS ; système d'enregistrement unifié) électronique. En outre, la situation initiale de l'UNRWA et son existence en principe temporaire a probablement joué un rôle dans le fait que le système de tenue des registres n'était pas une grande priorité de l'UNRWA, même si l'organisation était consciente de l'importance cruciale du système d'enregistrement des réfugiés.

### **Les systèmes d'indexation :**

#### *1. La Master Card (1950-1956)*

Les *Master Cards*, une par famille, formaient un catalogue de fiches qui se fondait sur les rapports d'enquête. Les *Master Cards* ont été préservées à Gaza, mais pas en Cisjordanie ni en Jordanie. Le numéro d'enregistrement de six chiffres attribué à la *Master Card* était appelé l'ex-code, après l'introduction du système de cartes perforées.

Les chiffres de l'ex-code avaient un sens et renvoyaient une famille à un champ, un quartier, un camp, etc. Le système n'était pas conçu pour permettre des va-et-vient d'un camp à l'autre, ou vers d'autres quartiers ou champs. Ce système s'effondra inévitablement mais fut conservé comme référence à partir des systèmes d'indexation suivants jusqu'à la documentation papier dans les *fichiers des familles*.

Quand de nouvelles familles s'établissaient, jusqu'en 1993, bien après l'abolition du système de *Master Cards*, un nouvel ex-code était donné. Cependant, en 1993, on décida de ramener les nouveaux ex-codes aux fichiers des familles originaux : Un processus qui prit énormément de temps.

#### *2. Cartes perforée IBM (1956-1979)*

Le système de cartes perforées était fondé sur un numéro d'enregistrement des familles de huit chiffres.

Les cartes étaient perforées depuis les « cartes basiques » préparées dans les sections au moment de l'introduction du système de cartes perforées.

Les fiches originelles, qui étaient distribuées à l'époque de l'introduction du système de cartes perforées, les formulaires ultérieurs de modification et la dernière fiche sortie étaient aussi conservés dans les bureaux locaux.

---

<sup>4</sup> Les listes données par les NGO précédents comprenaient 950 000 réfugiés. Ce nombre fut réduit à environ 860 000 par les efforts de recensements de l'UNRWA.

### 3. La base de données d'enregistrement (1979-[1993]1996)

La base de données d'enregistrement qui existait sur l'ordinateur central IBM de Vienne se composait de *Family Master Files* (fichiers master de familles) et d'*Individual Master Files* (fichiers master individuels), un par famille et un par individu.

Des enregistrements de sauvegarde de cette base de données existent toujours et auraient pu avoir une valeur historique.

Les résultats étaient donnés aux bureaux locaux sous la forme de cartes d'enregistrement en trois exemplaires : un exemplaire plastifié pour la famille, un pour les bureaux locaux et régionaux, des listes de ex-codes, des listes alphabétiques, dont la base est le nom de famille ou du chef de famille, le prénom, des listes de données familiales et individuelles en séquence de chiffres d'enregistrement.

### 4. Le Unified Registration System [système d'enregistrement unifié] (1993 – 2005)

Le *Unified Registration System* (URS) depuis 1993/94, quand l'UNRWA intégra deux bases de données existantes : la base de données d'enregistrement et la base de données socio-économiques sur les *special hardship cases* [les cas de détresse spéciale] (SHC).

La base de données d'enregistrement était la plus ancienne des deux et fut établie au siège de Vienne à la fin des années 1970 sur un serveur central IBM. La base de données socio-économiques fut prévue et implémentée au début des années 1990 au siège de Amman.

Le URS devint entièrement opérationnel au siège de Amman quand la conversion des données du serveur central IBM fut complétée en 1996. L'URS était l'exemple technologique d'une base de données relationnelle qui pouvait paraître simpliste mais qui était très solide et avérée (Unix/Sybase/Paradox).

Le système d'enregistrement des réfugiés comprenait les données d'enregistrement des familles (environ 700 000 fichiers) dans la base de données FAM DEM (*Family Demographic*) et les données d'enregistrement personnel (environ 3 500 000 fichiers) dans la base de données IND DEM (*Individual Demographic*). De même, la base de données socio-économiques comporte les données SHC (*Special Hardship Cases*) familiales et les données SHC individuelles.

La plus grande faiblesse de l'URS était la mise à jour du système. Cela prenait environ un mois avant de pouvoir entrer de nouveaux registres de données pour le changement de statut des réfugiés (par exemple les mariages, les changements d'adresses) dans la base de données de l'URS. Ce délai était dû aux informations des bureaux régionaux qui étaient tout d'abord enregistrées sur une disquette, qui était ensuite véhiculée jusqu'à Amman pour être vérifiée avant son transfert à l'URS. Sachant que la moyenne mensuelle des modifications d'enregistrement (nouvelles naissances, mariages, changement d'adresses, décès) tournait autour de 40 000, un système en ligne aurait des avantages considérables.

### **Les fichiers des familles**

Les *fichiers des familles* contiennent la documentation sur ces familles qui ont rempli les qualifications pour être éligibles et bénéficier des services de l'UNRWA. Chaque famille de réfugiés d'origine a un fichier avec un numéro unique et à présent stable : l'ex-code unifié. Il

y a environ 700 000 *fichiers des familles*. Les *fichiers des familles* ont été archivés dans les cinq bureaux locaux de l'UNRWA, classés par ex-code.

Le lien principal entre l'URS et les *fichiers des familles* était le numéro de l'ex-code. L'ex-code fait référence au système d'enregistrement utilisé depuis le début par l'UNRWA de 1950 à 1956 lorsqu'un nouveau système (les cartes perforées IBM) fut introduit, donnant ainsi naissance à l'appellation « ex-code ». Dans les enregistrements de 1950 à 1952, chaque famille était identifiée par un numéro, de un à six chiffres, déterminé selon l'emplacement de la famille dans le pays d'accueil.

Le numéro de l'ex-code faisait référence à la famille de réfugiés d'origine, enregistrée de 1950 à 1952. Cependant, à mesure que de nouvelles familles émergeaient de celles enregistrées de 1950 à 1952, de nouveaux ex-codes furent attribués. Mais cette pratique fit place à la confusion et en 1993, on décida de rétablir les anciens ex-codes pour les nouvelles familles (la fusion des ex-codes) afin que le numéro de l'ex-code puisse être utilisé *de facto* pour retrouver une famille à partir de 1950. À partir de 1993, de nouveaux ex-codes furent seulement donnés à ces familles de réfugiés qui ne s'étaient pas encore inscrites auprès de l'UNRWA. La raison pour laquelle ces numéros d'enregistrement ne pouvaient pas être permanents provient des codes à chiffre.

Tout comme dans un système de cartes perforées, les chiffres sont utilisés pour décrire certaines circonstances qui sont communes à des groupes de réfugiés.

Le contenu des *fichiers des familles* individuels varie. Ils entrent dans trois catégories : l'UNRWA, le gouvernement et les documents personnels. L'âge des documents peut s'étendre d'avant 1948 à 2009.

Selon les recherches, les documents de l'UNRWA peuvent inclure des feuilles d'enregistrement de la Croix-Rouge, des feuilles d'enquête sur les réfugiés (des fiches de renseignement), de la correspondance avec des bureaux gouvernementaux, des certificats pour des passeports, des changements de détails sur les familles, etc. La fiche de renseignement contient le nombre et les noms des membres de la famille, l'ancienne adresse en Palestine, des récits en rapport avec leur fuite, etc.

Dans la catégorie des documents personnels se trouvent les certificats de naissance, de mariage, de décès, de tutelle, des témoignages de mukhtars, des attestations de domicile en Palestine avant 1948 (passeport/cartes d'identité sous mandat britannique, des passes de couvre-feu, etc.) et des registres de propriété (actes, quittances d'impôt, factures, etc.) Les documents personnels que les réfugiés fournissaient pour preuve de leur éligibilité à l'assistance ont été donnés volontairement. Jusqu'en 1970 environ, la plupart des documents sont des originaux. Après 1970, les certificats sont des photocopies.

Les fichiers sont l'ossature des opérations de l'UNRWA et servaient de sauvegarde pour les enregistrements électroniques de l'URS. Cependant, pour cette même raison et d'autres encore, la préservation des fichiers devint un problème grandissant au fil des années. Les fichiers étaient constamment utilisés par l'administration comme référence et pour la modification d'enregistrements. Les déchirures et les pliures les endommageaient, y compris les conditions imparfaites de rangement, sans compter les menaces extérieures liées à une zone de conflit.

## ***Le projet de préservation***

Une des nombreuses tentatives infructueuses de rendre le monde un peu plus pacifique était autrefois connue sous le nom de *Processus d'Oslo*. Au milieu des années 1990, le processus d'Oslo donna l'espoir d'une possible résolution, du moins partielle, du conflit israélo-palestinien et de l'établissement d'un état palestinien. Comme nous le savons aujourd'hui, rien de cela ne s'est produit.

Cependant, le processus d'Oslo n'était pas complètement un échec. Le sujet de cet article est l'un des résultats indirects mais heureux de ce processus, à savoir le projet des archives sur les réfugiés palestiniens dont le commencement fut en partie la conséquence du processus d'Oslo. Si un état palestinien avait été fondé, il n'y aurait plus eu besoin de l'UNRWA. En fait, au milieu des années 1990, l'Autorité nationale palestinienne commença des préparatifs pour établir une archive nationale et l'UNRWA indiqua qu'une fois l'organisation dissoute, les archives nationales palestiniennes devraient avoir la garde des registres historiques de l'UNRWA.<sup>5</sup>

En outre, les chercheurs devinrent de plus en plus conscients du potentiel des archives de l'UNRWA. Lors de la réunion du groupe de travail sur les réfugiés en 1994, l'institut FAFO norvégien (*Forskningstiftelsen Fafo*) fut accrédité pour faire rapport sur le potentiel de recherche des données de l'UNRWA sur les réfugiés palestiniens. Le rapport du FAFO sur les *fichiers des familles* conclut :

*« Les fichiers des familles sont d'une valeur historique unique et d'un grand intérêt pour la recherche sur l'histoire et les origines des réfugiés palestiniens. Bien que les renseignements contenus dans chaque fichier soient fragmentaires, leur portée est vaste. Un projet devrait être lancé pour la préservation des archives sur les fichiers des familles et pour faciliter les recherches historiques qui émanent de ces documents. [...] La quantité formidable de renseignements, en partie sous la forme de documents manuscrits en plusieurs langues et de mauvaises qualités, représente un défi extraordinaire pour les chercheurs... »<sup>6</sup>*

Cependant, à cause du manque de moyens financiers, aucune mesure réelle de préservation n'a été prise en conséquence.

En conséquence de ces considérations politiques sur les archives, Peter Hansen, Commissaire général de l'époque, en 1999, demanda à quelques archivistes/historiens danois de faire un rapport sur la faisabilité d'un projet de préservation. Après avoir visité et inspecté les *fichiers des familles* aux bureaux locaux de Gaza, de Cisjordanie et de Jordanie, ils ont conclu dans leur rapport qu'un projet de préservation était crucial. Les *fichiers des familles* qui étaient conservés au bureau local de Gaza étaient en train de se détériorer à une vitesse alarmante, probablement à cause d'une humidité élevée dans le dépôt. Au bureau local de Amman, l'espace de stockage était inadapté. Au bureau local de Cisjordanie à Jérusalem, les conditions étaient meilleures mais loin d'être idéales. Dans le premier rapport, il était recommandé de scanner les *fichiers des familles* et de conserver les originaux papiers. Une autre expédition des archives nationales danoises, menée par des spécialistes du numérique et

---

<sup>5</sup> Tamari, S. & Zureik, E. (ed) *Reinterpreting the Historical Record: the Uses of Palestinian Refugee Archives for Social Science Research and Policy Analysis*, Institute of Jerusalem Studies, 2001, p. 52

<sup>6</sup> Lena C. Endresen et Geir Øvensen: *The Potential of UNRWA Data for Research on Palestinian Refugees*. FAFO Report, 1994, p. 13

<sup>7</sup> M. Kristian Hvidt, ancien chef de la bibliothèque et des archives du parlement danois et Poul Erik Olsen, consultant en chef des archives nationales danoises.

du balayage, s'est terminée par un autre rapport exposant un projet d'archivage numérique par scan.

L'un des résultats de cette seconde expédition fut une estimation plus précise du nombre de documents. L'UNRWA avait estimé le nombre de documents à 25 millions, mais selon la taille réelle des étagères, l'estimation fut réduite à environ 16 millions de documents. Dans le rapport, un plan plus détaillé de l'opération de numérisation fut donné. Une attention particulière fut décernée à la question des métadonnées. On ne devrait pas permettre à la création et à l'enregistrement de métadonnées de ralentir le processus de numérisation. Une ligne de production fut décrite, où la création de métadonnées pourrait être automatisée en insérant des feuilles de codes barres pour indiquer le type de documents, etc. Les métadonnées devraient être aussi rares et aussi simples que possible. Des propositions antérieures avaient recommandé la création de métadonnées à un niveau financier inabordable étant donné le nombre de documents. L'URS, bien qu'étant un système stable et fonctionnant bien, était techniquement obsolète en ce qui concerne les besoins administratifs modernes. Bien qu'il puisse être utilisé comme index pour les *fichiers des familles* scannés, un nouveau système permettrait à ces derniers de faire partie de la future administration numérique de l'UNRWA. Il fut recommandé de relier la préservation des documents historiques au futur système de renseignement numérique.<sup>8</sup> On mit l'accent sur la recommandation d'éviter les numéros dont le code avait un sens mais d'utiliser un système d'identifiants uniques pour les familles des réfugiés et pour les réfugiés individuellement.

Après l'achèvement des scans, l'utilisation administrative journalière des *fichiers des familles* sous format papier cessera et avec cela leur détérioration par déchirure ou froissement. D'autres mesures de préservation pourraient être prises lors du processus des scans. Les renseignements contenus dans les *fichiers des familles* seront accessible en ligne à discrétion de l'UNRWA, augmentant ainsi considérablement la qualité des données dans le futur processus d'enregistrement et une plus grande efficacité administrative. Toute nouvelle inscription ou modification pourrait être faite dans n'importe quel bureau régional ou local, l'ajout aux *fichiers des familles* pouvant être scanné sur place et le système mis à jour en ligne.

Sur la base des deux rapports d'archivage et des conseils sur le système d'enregistrement d'autres personnes, l'UNRWA a mis en place le *projet des archives sur les réfugiés palestiniens*. Le projet contenait un scan des seize millions de documents historiques estimés dans les *fichiers des familles*. On devrait accéder à ces images scannées grâce au nouveau *Refugee Registration Information System (RRIS)* [système de renseignement sur les enregistrements des réfugiés] et d'autres systèmes correspondants.

Mais plus important encore, l'UNRWA a réussi en 2003 à obtenir les fonds pour le projet des archives sur les réfugiés palestiniens.<sup>9</sup> Parmi les donateurs, on retrouve l'émir de Sharjah, l'Arabie Saoudite, le Royaume-Uni, le Canada, l'Union Européenne et la Suisse.

Le projet débuta le 1<sup>er</sup> avril 2003. Un comité consultatif fut mis en place ainsi que l'organisation du projet. Les donations généreuses permirent de scanner en haute

---

<sup>8</sup> Jan Danielsen, Anders Bo Nielsen et Poul Erik Olsen: *The UNRWA Family Files – scanning and registration*, 2001.

<sup>9</sup> Maher Nasser: *The Palestine Refugee Records Project* (Paper at Stocktaking II Conference on Palestinian Refugee Research, Ottawa 17 – 20 June 2003)



résolution et en couleur jusqu'à atteindre totalement le niveau de qualité d'archivage classique. Les scans débutèrent plutôt doucement en juin 2004, mais en 2007, des chaînes de production efficaces furent mises en place aux cinq bureaux locaux et les scans s'accéléchèrent, passant d'une moyenne de 250 000 documents par mois à 400 000 au milieu de l'année. Le répartition du travail était également en cours. L'équipe très performante du bureau syrien s'occupa d'une partie des *fichiers des familles* du Liban. Un système de pistage fut élaboré afin de suivre en tout temps les mouvements des fichiers entre les bureaux. Un système DMS fut installé et tous les fichiers syriens y furent placés et reliés au RRIS en 2007.

Au cours des scans, les *fichiers des familles* furent retirés des caisses, les épingles furent enlevées, les feuilles déchirées furent collées ou attachées et un jeu unique de feuilles de séparation portant le numéro avec code barre de l'ex-code fut imprimé et placé au devant et à la fin du fichier individuel. Des feuilles de séparation standards portant les codes pour « feuille de renseignement », « certificat de naissance », « certificat de mariage », etc. furent placées avec les documents respectifs pour que le futur utilisateur en ligne puisse rapidement identifier un fichier et les types de document les plus utilisés. Les enquêtes sur *les fichiers des familles* avaient montré qu'il pouvait y avoir jusqu'à cinquante-huit types de documents dans un fichier, mais le nombre de séparateurs standards ou d'identifiants fut réduit tout d'abord à dix, puis à sept et finalement à cinq. Un plus grand nombre s'avéra trop encombrant à traiter et ralentissait le travail des scans.



Préparation et scan de documents au siège du projet à Amman.

Les scans furent achevés en mars 2009. Un total de 15,5 millions de documents et 2,5 millions de fiches avaient été scannés. Et ce fut accompli dans la limite du budget. En conséquence, le comité consultatif n'était plus utile : il fut dissout par le Commissaire général de l'UNRWA le 9 décembre 2009, au lendemain du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'UNRWA.

Le lancement du RRIS avait alors aussi commencé avec tout d'abord une phase test au Liban. Le système est maintenant utilisé dans toute l'organisation. Les ajouts mensuels aux *fichiers des familles* font en moyenne vingt à vingt-cinq mille documents et les scans locaux semblent bien fonctionner.

Pour le moment, l'UNRWA conserve toujours la garde des *fichiers des familles*. Quand l'UNRWA ne sera plus nécessaire, les *fichiers des familles* seront alors transmis « à une institution appropriée ».

Un exemplaire administratif des *fichiers des familles* scannés est disponible en ligne avec le RRIS et les exemplaires de préservation sont stockés sur deux jeux de DVD. Un autre exemplaire magnétique est stocké au centre de données du DPKO. On peut se rassurer autant que possible, sachant que l'on parle du Moyen-Orient, que la documentation contenue dans les fichiers des familles est préservée pour des recherches futures et pour des individus faisant partie de la population des réfugiés palestiniens qui peuvent rechercher dans un futur éloigné des renseignements sur leurs ancêtres et leur famille.